



## **LES VÉHICULES HORS ROUTE**

**POUR LA**

**CÔTE-NORD**

Document déposé dans le cadre de la Commission des transports et de  
l'environnement sur le projet de loi n° 16  
par l'ATR Manicouagan, au nom de ses entreprises et organismes  
touristiques.

Le 14 novembre 2014

L'ATR MANICOUAGAN regroupe plus de 400 membres et a un mandat de concertation, de développement, de structuration, de promotion et d'accueil pour son territoire.

## **SUJETS EXPOSÉS**

**POUR UN DÉVELOPPEMENT DU PRODUIT VHR PERFORMANT**

**LES DÉFIS QUE CÔTOIE QUOTIDIENNEMENT L'INDUSTRIE TOURISTIQUE**

**NOS DEMANDES POUR UN DÉVELOPPEMENT ET UNE PÉRENNITÉ DU PRODUIT VHR**

- \* LES BÉNÉVOLES
- \* LES RIVIÈRES
- \* UNE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ
- \* LES SENTIERS ÉMERGENTS NON ACCRÉDITÉS PAR LA FCMQ
- \* LA NON-COMPRÉHENSION OU NON-COLLABORATION DES AUTRES INDUSTRIES POUR NOS ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

## **POUR UN DÉVELOPPEMENT DU PRODUIT VHR PERFORMANT**

La région Côte-Nord est une région prisée par les adeptes des véhicules hors route tant par sa beauté et son étendue, que par son territoire naturel. Elle bénéficie d'un territoire long de plus de 1 600 km et possède deux magnifiques passerelles, dont une réputée pour être la plus haute du genre au monde, soit 213 mètres de longueur et 27,4 mètres de hauteur. La Route blanche, en Basse-Côte-Nord, comble assurément les motoneigistes expérimentés. Les grands espaces et la nature sauvage la caractérisent. Finalement, les motoneigistes aguerris souhaitant vivre une expérience exaltante hors des sentiers peuvent parcourir nos pistes jusqu'au Nord (Fermont).

La Côte-Nord n'est pas une île, mais nous pourrions presque l'affirmer ! L'accès à la Côte-Nord se fait par la route 138 en traversant le fjord du Saguenay, à Tadoussac, par la route 172 en provenance de la région du Saguenay-Lac-St-Jean, ou encore par la route 389 provenant du Nord (Fermont – Labrador). Tous les autres accès sont maritimes ou par voie aérienne. La Côte-Nord possède de grandes et nombreuses rivières, qui font d'ailleurs notre fierté. Pensons aux rivières Manicouagan, Outardes, Toulnostouc et Romaine.

## **LES DÉFIS QUE CÔTOIE RÉGULIÈREMENT L'INDUSTRIE TOURISTIQUE**

- \* Les bénévoles et l'industrie touristique;
- \* Les rivières;
- \* Les sentiers modifiés;
- \* Une réserve de biodiversité;
- \* Les sentiers émergents non accrédités par la FCMQ;
- \* La non compréhension et/ou collaboration des autres industries pour nos enjeux de développement touristique.

## **NOS DEMANDES POUR UN DÉVELOPPEMENT ET UNE PÉRENNITÉ DU PRODUIT VHR**

### 1) LES BÉNÉVOLES ET L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

Notre industrie touristique, au niveau du produit VHR, repose sur des bénévoles, adeptes de l'activité. Nous travaillons avec eux pour assurer la pérennité des sentiers. Or, pour ces bénévoles, l'industrie touristique ne fait pas partie de leurs priorités. Ainsi, il n'est pas toujours facile de leur demander leur appui, tant au niveau de la qualité de l'entretien des sentiers qu'au niveau des projets de développement desdits sentiers. Quelques entrepreneurs travaillent à les bonifier, mais ils sont trop peu nombreux. Par ailleurs, l'entretien étant fait par des bénévoles, ils ne peuvent nous assurer une qualité exemplaire et sécuritaire.

**DEMANDE :** Établir un processus de qualité des clubs pour les mandats d'entretien et de participation au développement. Former la FCMQ et les clubs régionaux à l'industrie touristique.

## 2) LES RIVIÈRES

Comme notre région regorge de rivières et de plans d'eau, il est très difficile et très coûteux d'avoir des sentiers permanents. Par exemple, une passerelle de plus de 1,5 M \$ a été réalisée en 2012, en collaboration avec plusieurs partenaires et une prise en charge du milieu. On comprendra que la région ne peut pas réaliser cet effort commun pour toutes les rivières, ce qui est très malheureux, puisque celles-ci sont renommées et font connaître le Québec d'une façon unique et gigantesque.

**DEMANDE :** Investir sur la Côte-Nord pour ce secteur d'activité. Plus il y aura d'infrastructures, plus il y aura de touristes et une économie touristique importante pour la Côte-Nord. Nous avons besoin d'une reconnaissance du gouvernement en ce sens et les investissements s'y rattachant.

## 3) UNE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ

Nous avons une réserve de biodiversité (les monts Groulx), à plus de 320 km au nord. Cette réserve est très prisée par les adeptes du plein air (marche, raquette, ski hors piste) et par les motoneigistes. Cette réserve interdit la pratique de la motoneige et du quad pour une partie du territoire des monts Groulx. Cette interdiction provoque des répercussions négatives sur l'économie touristique de la région.

**DEMANDE :** Nous souhaitons une approche axée sur la sensibilisation des motoneigistes et quadistes concernant les risques environnementaux de la pratique (ne pas aller sur les sommets), plutôt qu'une interdiction complète. À ce jour, aucune détérioration n'a été démontrée sur le massif par ces activités. De plus, une cohabitation des utilisateurs (randonneur, skieur, motoneigiste) doit être prescrite dans le respect de chacun. Par ailleurs, la motoneige hors piste connaît un engouement marqué dans l'industrie touristique et il est très difficile de pouvoir bonifier notre économie par cette nouvelle pratique.

Actuellement, un projet-pilote est en vigueur, en collaboration avec le milieu et le ministère de l'Environnement. Malheureusement, ce projet-pilote comporte encore des contraintes entre les utilisateurs et la réglementation de « réserve ». Ce dit protocole « projet pilote » risque de ne pas se poursuivre ce qui serait extrêmement regrettable pour notre industrie.

## 4) LES SENTIERS ÉMERGENTS NON ACCRÉDITÉS PAR LA FCMQ

La Côte-Nord est en plein développement touristique et elle est l'une des seules régions encore vierge ! Sa nature et son immensité ouvrent toutes les portes aux promoteurs désirant offrir des services à sa clientèle. À la porte de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous avons des alliances qui bonifieraient notre offre et qui auraient des impacts financiers importants. Toutefois, comme le mandat reçu par le ministère des Transports «Table régionale de concertation pour les véhicules hors route» en 2010-11 pour la pérennisation des sentiers dont une des commandes était de diminuer ceux-ci, cette commande n'était pas réaliste pour nous. Nous avons 1 300 km de littoral et plus de 600 km vers le nord.

Des tronçons sur la Basse-Côte-Nord et le Nord ne sont pas fédérés, donc ils n'ont aucun soutien financier. Par exemple, une alliance avec le Saguenay-Lac-Saint-Jean (Monts Valin) vers la Côte-Nord serait un gain financier réel pour notre industrie.

**DEMANDE :** accorder une reconnaissance pour ces tronçons par l'adhésion des sentiers reconnus et financés par la FCMQ. Travailler avec l'ATR afin d'évaluer chacun de ces nouveaux sentiers versus l'impact économique à y avoir.

5) La non-compréhension ou non-collaboration des autres industries pour nos enjeux de développement touristique

Suite à l'analyse de la Table de concertation VHR, nous constatons que malgré cet exercice exigeant pour l'ensemble des partenaires (CRÉ, ministères, ATR, clubs quads et motoneiges, sécurité civile, etc.) les sentiers demeurent précaires. Pourquoi ? Parce que la grande entreprise (minière, forestière ou autre) a des plans de développement et que les clubs concernés n'ont aucune emprise pour conserver leur sentier. Ils doivent alors les déplacer.

On constate que lorsqu'une industrie s'installe sur le territoire, (ex : forestière, minière, etc.) nos entreprises « pourvoires et/ou clubs motoneiges, etc. » ne sont pas toujours consultées sur les plans d'affaires de celle-ci et que parfois, cela cause des impacts sur leur projet. Ces industries sont importantes et essentielles pour notre région. La Côte-Nord est reconnue comme région de ressources naturelles et industrielles. Notre objectif est donc d'être partenaire !

**DEMANDE :** être partenaire des entreprises, ministères ou tout autre intervenant ayant des projets sur le territoire. Les actions de développement de notre industrie sont trop souvent méconnues et non associées à l'industrie touristique. Par exemple: les pourvoires et l'activité motoneige font partie de notre industrie puisqu'elles travaillent en étroite collaboration avec l'hébergement, la restauration ou des activités.



Grétha FOUGÈRES  
Directrice générale

---

L'ATR Manicouagan est reconnue comme un partenaire régional privilégié du ministère du Tourisme pour établir les priorités et les actions stratégiques en matière touristique sur son territoire, dans le respect de ses particularités et des orientations gouvernementales.

L'ATR Manicouagan est appelée à exercer un leadership régional et à jouer un rôle de concertation des intervenants sur tout son territoire afin de favoriser une convergence des actions touristiques régionales et interrégionales et un arrimage de celles-ci avec les orientations de la Ministre.